80e ANNEE. — N° 51. DIMANCHE 28 AVRIL 1940

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La Situation

En France comme ailleurs et comme partout, les communistes sont les agents de l'Allemagne, vendus à Hitler, entretenus par Hitler. Là où il y a du communisme, il y a de la trahison.

En lisant *Hitler m'a dit*, ce livre où Hermann Rauchsning rapporte les propos effarants du Führer, on avait tendance à soupçonner l'auteur d'exagération. Pas possible, pensait-on parfois, il en remet, il cherre, il « enjolive ».

Désormais, on ne peut plus mettre en doute la véracité de ces comptes rendus. Leur exactitude est confirmée par les événements que nous voyons se dérouler. Ce qu'*Hitler a dit*, il l'a fait. Il avait promis qu'il serait impitoyable et cruel. Les Polonais d'abord, les Norvégiens ensuite peuvent attester que ce serment-là, Hitler l'a tenu !

⁂

A cette confirmation s'en ajoute une autre. On se rappelle les chapitres de ce livre où Hitler expose comment il s'y prendra pour conquérir les pays dont il a envie.

— Mes généraux, dit-il en substance, sont de vieilles badernes qui ne comprennent rien à la stratégie moderne. Abrutis par leurs études d'écoles et leurs manœuvres sur le terrain, ils ne conçoivent rien en dehors de l'invasion militaire. Moi, je mettrai en œuvre d'autres procédés moins hasardeux : l'invasion civile, l'invasion par le dedans qui rendra l'autre presque inutile ou qui, du moins, la préparera et la facilitera au point qu'elle ne sera plus qu'une formalité. Lorsque j'enverrai mes armées à la conquête d'un pays, celle-ci sera presque faite.

⁂

C'est ce que nous avons vu en Pologne, au Danemark et en Norvège. Cette méthode qu'Hitler n'a pas inventée, mais qu'il a portée à son point de perfection consiste à s'introduire dans un pays pour lui communiquer l'infection allemande à peu près comme la syphilis ou la tuberculose se propagent dans un organisme humain. Il faut contaminer les centres nerveux. Des agents virulents, bien stylés et bien munis d'argent s'installent en des endroits choisis pour y faire leur besogne de corruption, d'empoisonnement et de noyautage.

Les Allemands sont doués à un degré incroyable des facultés nécessaires à ces besognes de traîtrise et de fourberie. Quand ils se sont créés des complicités utiles, quand ils ont des créatures aux postes de direction, alors ils sont en mesure au moment voulu de troubler la vie du pays, d'interrompre ou d'arrêter les services publics, d'enlever au pouvoir régulier ses moyens d'action. Ils peuvent tout désorganiser d'un coup. Les trahisons préparées fonctionnent au commandement. Hitler n'a plus qu'à ordonner. Si le gouvernement ne se soumet pas à la première sommation, on fait donner les militaires. Comme la résistance est à peu près paralysée, la conquête est à moitié faite.

⁂

Sans remonter aux affaires d'Autriche ou de Tchécoslovaquie, on sait à présent ce qui s'est passé en Pologne où ce programme fut appliqué en grand. Les agents boches y pullulaient et la malheureuse Pologne fut trahie de haut en bas et de long en large comme jamais pays n'a été trahi. Au Danemark, les Allemands avaient des affidés qui leur livrèrent à l'heure dite les organes de communication et de transmission : gares, postes, télégraphes, téléphones, radio. Quant à la Norvège, la conspiration était si bien ourdie que c'est miracle qu'elle n'ait qu'à-demi réussi. A Narvick, le commandant de la forteresse était un agent boche qui livra tout de suite la ville et le port. A Oslo, dans la capitale, ce fut mieux encore. Les conjurés, armés d'un faux document portant la fausse signature du Ministre des Affaires Etrangères, donnèrent l'ordre de laisser passer les bateaux allemands et de laisser envahir la ville par les soldats qu'ils débarquèrent. Sans la fuite immédiate du Roi, qui mit le gouvernement à l'abri, on aurait vu le traître Quisling devenir premier ministre et le pays entier aux ordres de l'envahisseur. C'est ce qu'attendait Hitler pour crier au monde : vous voyez, on m'attendait là-bas comme un Sauveur !

⁂

Si cette machination avait réussi, on aurait peut-être vu les petits pays s'incliner autour de l'ignoble triomphateur. Elle a échoué et les cœurs se dilatent, les fronts se redressent et c'est comme un courant d'énergie et de résolution qui a passé parmi eux !

Maintenant, le sadique répugnant et l'aventurier sans honneur qu'à sa honte ineffaçable l'Allemagne s'est donnée pour Maître, est comme enfermé dans un cercle de haine et de mépris plus étroit encore que le blocus des flottes alliées. Les gouvernements se mettent en défense contre les attentats qu'ils redoutent de lui.

En Hollande, en Suisse, en Roumanie, en Yougoslavie, en Turquie même ses agents stipendiés sont emprisonnés ou expulsés, mis dedans ou mis dehors. Partout on traque les traîtres, on brise les conspirations et les complots.

⁂

Ici se révèle en pleine lumière le premier enseignement que nous devons tirer pour notre compte de ces événements. Je veux dire l'abominable complicité du communisme et de l'hitlérisme. *Partout, dans tous ces pays, on a trouvé les agents des Soviets travaillant aux ordres et à la solde de l'Allemagne.*

C'est ça, la vraie trouvaille d'Hitler dans son entente avec Staline : c'est d'avoir pu utiliser à son profit dans tous les pays le parti communiste avec son organisation toute prête pour les troubles et les conspirations... Cellules, rayons, comité d'usines, groupements dissimulés, fonctionnaires embusqués, tout l'outillage de propagande et d'action communistes se sont mis à la disposition d'Hitler. Il a trouvé une armée d'agents répartis en Europe qui emploient au service de l'Allemagne, suivant l'ordre qu'ils en ont reçu de Moscou, leurs talents bien exercés. Une armée d'espions qui le renseignent ; une armée d'agitateurs tout prêts à provoquer les trahisons et les soulèvements.

⁂

Voilà ce qu'il faut retenir pour notre propre édification. Le communisme est un mal par lui-même et que l'on doit combattre en tous temps. Mais pendant la guerre, c'est un devoir de défense nationale que d'anéantir, sur notre territoire ce parti de l'ennemi.

En France comme ailleurs et comme partout, les communistes sont les agents de l'Allemagne, vendus à Hitler, entretenus par Hitler. Là où il y a du communisme, il y a de la trahison !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Sur dame Anastasie

Nous ne nous défendons pas d'une certaine sympathie à l'égard de cette vénérable personne, au risque d'être suspecté de quelque honteuse perversion frisant le masochisme.

Pourtant, nous avons été, comme tout honnête lecteur, surpris, choqué, voire même indigné, des petites expositions de blanc que la censure organisait au début de cette guerre dans la plupart des quotidiens et hebdomadaires parisiens ou régionaux.

Notre indignation était, au surplus, entretenue par ces mêmes journaux qui vitupéraient la censure dans de très énergiques protestations, que Dame Anastasie se faisait d'ailleurs un scrupule de ne point censurer.

Bref, on nous donnait à entendre qu'on avait des choses capitales à nous dire et que le sort de la France en dépendait.

On fit tant et si bien qu'une réforme advint et qu'on permit à la presse de dire les choses capitales qu'elle brûlait de nous confier.

Les blancs s'espacèrent, perdirent du terrain, et l'on put ainsi apprendre ce qu'on nous cachait jusqu'alors.

Ces choses capitales consistaient très exactement à engueuler M. Machin comme par le passé, à traîner dans la boue le dénommé Untel et à insulter le concurrent infâme et vipérin.

Nous avons le droit de dire très doucement que nous nous foutons complètement, nous, soldats, de toutes ces histoires qui nous paraissent déjà d'un autre âge, d'une autre époque, d'un autre siècle...

Nous nous en foutons comme de l'an 39...

Et nous en sommes venus à regretter pour certains journaux ces blancs qui nous avaient parus abusifs de prime abord.

Au moins, c'était reposant...

Et puis, c'était tellement plus propre...

[Du journal de la guerre C.O.A. de la énième armée, édité quelque part en France].

JEANDER.

Informations

A la Chambre

Dans la séance de jeudi, après-midi, la Chambre adopte le projet portant dissolution des organisations communistes et du projet relatif à la suspension de l'exécution des condamnations à l'emprisonnement en cas de mobilisation générale.

La Chambre discute le projet de loi reportant au 1er janvier 1941 l'expiration de prorogation de jouissance et des augmentations de loyer des locaux à usage d'habitation et professionnels. M. Guerret fait connaître les modifications apportées au projet par le Sénat et propose d'adopter le texte.

Après observations présentées par MM. Sérot, garde des Sceaux ; Drouot, Garchery, les articles et l'ensemble du projet de loi sont adoptés.

M. Bernier demande au Gouvernement de résoudre la question du relèvement du prêt du soldat et de l'unification de la solde mensuelle pour les sous-officiers. Les propositions sont adoptées.

Au Sénat

Dans la séance de jeudi, le Sénat adopte le projet de loi tendant à la ratification du décret portant modification de la composition de la Commission des Finances des délégations financières algériennes. Le projet de loi tendant à la prorogation du décret réglementant la vente par camion-bazar est adopté, ainsi que le projet tendant à la prorogation de la loi interdisant l'ouverture de nouveaux magasins à prix uniques.

Le projet portant ouverture de crédits et prévisions de recettes au titre des services de transports routiers d'intérêt national est adopté.

Le président fait connaître que la Chambre a adopté dans le texte du Sénat, le projet concernant les loyers. Le Sénat fixe sa prochaine séance au 21 mai.

Pour un blocus aérien de l'Allemagne

On apprend, dans les milieux autorisés londoniens, que les autorités anglaises poursuivent l'examen des mesures pouvant permettre l'établissement d'un contrôle des exportations et importations allemandes par la voie des airs, devant être aussi strict que celui effectué pour les exportations et importations par mer.

Les modalités d'exécution d'un tel contrôle sont naturellement beaucoup plus délicates et difficiles, mais les alliés sont déterminés à ne pas plus tolérer la contrebande à laquelle se prêtent des avions que celle à laquelle se prêtent des navires.

La menace contre la Suède

La radio suédoise annonce que, dans une allocution adressée aux officiers et aux matelots en service sur la côte occidentale de la Suède, un des amiraux a déclaré :

« Le danger de guerre se rapproche de la Suède. En présence des événements, notre pays est plus uni que jamais. Nous avons une armée forte et nous sommes tous décidés à suivre notre roi pour nous opposer de toutes nos forces à toute attaque, d'où qu'elle vienne. »

Ce que l'Allemagne exigerait de la Suède

Les demandes qui ont été présentées au gouvernement suédois par le ministre d'Allemagne à Stockholm seraient les suivantes :

1. Autorisation d'envoyer du matériel de guerre en Norvège en empruntant le territoire suédois ;

2. Le droit pour les avions nazis d'atterrir sur les aérodromes suédois sans être internés ;

3. Le haut commandement allemand aurait priorité d'usage des services téléphoniques et télégraphiques de la Suède.

Si la Suède ne répond pas favorablement à ces exigences draconiennes, elle sera envahie par les forces armées allemandes.

En Italie

Selon des rumeurs qui circulent à Rome, l'Italie déciderait bientôt de son attitude. M. Mussolini a fait dimanche, à l'occasion de la réunion des corporations fascistes, des déclarations suivant lesquelles l'Italie honorerait ses engagements.

Le « Resto del Carlino » écrit que le sort de l'Italie sera décidé dans quelques semaines et croit à la victoire des armées allemandes. « Il serait naïf, poursuit le journal, d'espérer qu'après la victoire les Alliés nous enverraient des ambassadeurs pour nous offrir des territoires. »

Pertes navales du Reich

Les pertes en navires de transport du Reich à l'occasion de l'action contre la Scandinavie s'établissent ainsi :

Navires coulés, 61.000 tonnes ; navires avariés, 36.000 tonnes. Total, 97.000 tonnes.

Le Bureau central de l'Office de l'armée allemande signale que 14.000 hommes ont été noyés au cours des mêmes opérations. 3.500 auraient été internés après sauvetage. (Ces chiffres ne comprennent pas les équipages des navires de transport).

L'armée britannique

L'Empire britannique a actuellement sous les armes approximativement 2 millions d'hommes, non compris les effectifs de la marine, des fusiliers marins et de l'aviation. Aussi, les contingents britanniques en France et en Moyen-Orient peuvent-ils être constamment augmentés.

Mesures militaires en Slovaquie

Depuis le début d'avril, les Allemands se livrent à des préparatifs d'ordre militaire en Slovaquie, préparatifs qui sont encore accrus depuis le début de la campagne scandinave, qui rappellent ceux qui précédèrent, en automne dernier, l'invasion de la Pologne. La mission militaire allemande à Bratislava fait preuve d'une activité débordante.

Communiqué officiel

N° 470. — Dans les Vosges, un de nos groupes francs a mis en fuite un détachement ennemi qui s'était placé en embuscade au voisinage d'un de nos postes.

Dans le Skagerrak, un groupe de contre-torpilleurs français a attaqué et coulé deux bâtiments de patrouille ennemis et est rentré à sa base sans dommage, malgré les attaques de l'aviation.

N° 471. — Actions d'artillerie dans la région de la Sarre.

EN PEU DE MOTS...

— Les sections sanitaires automobiles féminines de la Croix-Rouge française viennent d'offrir à l'armée 60 voitures sanitaires.

— Le tribunal correctionnel de Provins a condamné à 18 mois de prison Pietro Barailler, 47 ans, vacher à Pécy, qui avait tenu des propos anti-nationaux dans les cafés de la localité.

— Le général Gamelin vient de décider que tout soldat ayant obtenu cinq citations aura les honneurs du communiqué.

— Le tribunal militaire de Marseille a condamné à 5 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour, le nommé Jean-Baptiste Morine, pour espionnage.

NOS ÉCHOS

Nos petites annonces.

— On demande : fortune assise pour mettre affaire debout.

— Militaires et autres non civils ! Avant le départ en perm', demandez la poudre « Anti-bromure », marque déposée dans un coin : « Le poivre haut ». Effet immédiat garanti. Sapeur Lipopette seul dépositaire ; en cas de réclamation, rapporter flacon et votre femme.

— Directeur du Crédit municipal du 15e arrondissement est prié d'envoyer toute urgence heure exacte à la montre du cavalier Gruel.

— Clairons, ayant moments perdus, donneraient leçons de broderie au tambour à demoiselle célibataire si bien physiquement. Ecrire Découlède, rue des Baguettes.

— Fantassin, borgne de l'œil gauche, cherche dame borgne de l'œil droit pour utiliser jumelles et aller au cinéma. [*Pris dans les journaux du front*].

Une consigne du Tigre.

Nous avons lu dans *Le Nouvelliste* de Lyon du 6 novembre 1939 cet écho excellent sur la censure pendant la dernière guerre. Il résume notre point de vue.

Clémenceau devenu Président du Conseil, avait donné au commandant Nusillard, chef de la censure, des consignes précises :

« — Surtout, rappelez-vous ceci : il « n'y a qu'une seule censure, la censure « militaire qui supprime les indications « pouvant renseigner l'ennemi et nuire à « nos opérations. Mais je n'admets pas « la censure politique. J'en ai moi-même « trop souffert quand on m'échoppait, « dans *L'Homme Enchaîné*, les articles « utiles que j'écrivais pour réveiller « l'énergie du gouvernement.

« Je vous ordonne donc de laisser « passer dans la presse toutes les atta- « ques politiques dirigées contre moi. « Liberté absolue de la presse, sauf en « matière militaire. »

« — Entendu ! fit le commandant Nu- « sillard. »

« Et cette consigne d'entière liberté accordée aux journaux fut appliquée avec une parfaite loyauté. »

Bonne réplique.

Le duc de Duras, voyant un jour Descartes qui faisait bonne chère, lui dit en raillant : « Eh quoi ! les philosophes usent-ils de ces friandises ? — Pourquoi pas ? répondit Descartes ; vous imaginez-nous que la nature n'ait produit les bonnes choses que pour les ignorants ? »

LE LISEUR.

Chronique du Lot

LES PERMISSIONS AGRICOLES DE MAI ET JUIN

La Commission de l'Agriculture a entendu un exposé de M. Thellier, ministre de l'Agriculture, qui a notamment annoncé qu'il avait obtenu de la Défense nationale la reconduction sur les mois de mai et de juin des permissions agricoles de 30 jours en faveur des agriculteurs mobilisés dans la zone de l'intérieur. Dans la zone des armées, les chefs de corps ont été invités à donner une collaboration plus active à l'agriculture locale. Sur la pressante demande de M. Marcel Donon, le ministre a promis d'intervenir pour qu'une solution satisfaisante soit donnée à l'envoi en permission pendant leur période de repos des agriculteurs appartenant à des formations combattantes et pour que les agriculteurs des classes 16, 17, 18 et 19 puissent être placés en régime de libération contrôlée.

FOIRE DE PARIS

11-27 mai 1940

Malgré la guerre

C'est dans ce Parc admirable qu'en dépit des événements, fidèle à sa mission qui est d'assurer les progrès de l'industrie et de présenter les nouveautés de la production, le 11 mai prochain, la Foire de Paris ouvrira ses portes.

Un nombre de sections étrangères beaucoup plus important que les années précédentes et dans lesquelles brilleront d'un vif éclat, les stands de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Hollande, etc., rehaussera cet ensemble.

Le Concours « Sous le Casque » réservé à tous les mobilisés de la zone des Armées, qui pourront présenter au Jury les objets de leur fabrication, est doté par le Comité de la Foire de Paris de 10.000 francs de prix.

Dans le Concours International d'Inventions figureront plus de 15 0/0 d'inventeurs étrangers.

Une magnifique Exposition de la Chambre de Commerce de Paris voisinera avec la présentation des industriels alsaciens évacués. La Foire de Paris, en effet, leur a confraternellement offert un emplacement gratuit. La Chambre de Commerce de Strasbourg s'est chargée de l'organisation de cette Section à laquelle visiteurs Parisiens et Provinciaux réserveront tout le succès qu'elle mérite, car elle témoigne que l'Alsace continue.

Toute la Foire, avec ses grandes sections de l'Alimentation, du Meuble, des Machines agricoles, du Bureau moderne, du célèbre Salon des Vins de France, de la Radio, des Industries d'Art, de la Mécanique, etc..., attestera elle aussi de la continuité de nos efforts et de notre travail.

COMMERÇANTS EN BESTIAUX ET BOUCHERS

M. le Préfet du Lot vient de prendre l'arrêté suivant réglementant la profession de commerçants en bestiaux et bouchers :

Article premier. — Pour être admis à exercer leur activité dans le département du Lot, les commerçants en bestiaux, les bouchers dûment patentés ainsi que leurs commis et toutes personnes procédant pour leur compte à des achats ou transactions devront être munis de la carte spéciale instituée par le décret du 30 septembre 1928.

Art. 2. — Cette carte sera délivrée par le Préfet du Lot et devra, pour établir les droits des intéressés, être visée par M. l'Intendant militaire de Cahors.

Art. 3. — Les mêmes personnes devront, en outre, être munies du carnet réglementaire de vente et d'achat dont le modèle a été communiqué par M. le Ministre du Ravitaillement, et sur lequel seront inscrites toutes les opérations effectuées par eux sur les foires et marchés, notamment le poids estimatif et le prix des animaux achetés.

ARRESTATION D'UN COMMUNISTE

Les agents de la Sûreté nationale venus de Paris, en auto, ont procédé, à Gourdon, à l'arrestation du nommé Jean Codomié, membre du parti communiste qui était chargé de la diffusion des tracts.

Codomié a été appréhendé chez son père, où il s'était réfugié, depuis quelque temps, quand il avait compris que les choses se gâtaient.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la 9e tranche de la Loterie nationale 1940, dite « Tranche du Tourisme », sera assuré à Paris le dimanche 5 mai, à 15 heures.

PALAIS DES FETES

Samedi 27 et dimanche 28 avril, en soirée à 20 heures 45. Dimanche, matinée à 15 heures.

Pierre Richard-Willm, Annie Vernay dans

TARAKANOVA

un film de Fédor Ozep, dialogue de Henri Jeanson.

En complément : **Je vois tout** (variétés cinématographiques). — **Les revenants solitaires** (dessin animé en couleurs). — *Actualités mondiales* de la semaine.

CAHORS

LE SECOURS NATIONAL FAIT APPEL A TOUS

Le Secours National organise une semaine qui aura son couronnement dans une quête faite sur tout le territoire, le dimanche 28 avril.

M. Albert Lebrun a voulu être le premier souscripteur de la semaine du Secours National.

La guerre, a dit M. Paul Reynaud, peut être longue et sévère. Pour contribuer à la gagner aucune infortune ne doit être laissée sans remède.

Le Secours National organise l'armement contre la misère des populations civiles. Près d'un million de francs partent chaque semaine du Secours National.

La grande voix du Cardinal Verdier devait adresser un appel aux fidèles. La mort l'a empêché de remplir cette mission et Monseigneur Beaussard, vicaire capitulaire de l'archevêché de Paris, a adressé à tous un émouvant appel.

Que tous, demain, dans les grandes villes comme dans les plus petits villages, fassent bon accueil aux vendeurs d'insignes du Secours National, a dit M. René Cassin, Président honoraire de l'Union fédérale des Anciens Combattants.

Le Gouvernement a donné son plein appui à la semaine du Secours National.

Dimanche, 28 avril, dans toutes les communes du Lot, des quêteuses et des quêteurs dévoués feront appel à la générosité de tous, pour recueillir les fonds que nous espérons abondants.

Verser son obole est un devoir, chacun se doit d'aider au soulagement des misères, souvent cachées, nées de la guerre.

Nous faisons pleine et entière confiance au cœur généreux de la population quercynoise au nom des malheureux dont elle contribuera à alléger les souffrances. Du fond du cœur, merci.

Le délégué du Secours National,
P. ORLIAC.

SURVEILLANCE DES PRIX

Il est rappelé aux bouchers et charcutiers qu'ils sont tenus d'afficher sur des tableaux spéciaux apposés à la vue du public, l'un à l'intérieur du magasin, l'autre à l'extérieur, le prix de vente maximum des morceaux qui font l'objet de taxation.

Seules les affiches de la Préfecture, distribuées la semaine dernière, portant la date du 18 janvier 1940 pour la boucherie et du 23 février 1940 pour la charcuterie sont valables.

Les charcutiers sont également obligés d'afficher le prix de vente de tous les articles de charcuterie fabriqués par eux et non soumis à taxation.

Le Commissaire de police demande à tous les consommateurs qui seraient victimes de tromperie soit sur le poids, soit sur la qualité, ou qui auraient à payer un prix supérieur à la taxe, de lui signaler immédiatement ces infractions.

Il leur rappelle qu'ils peuvent exiger du vendeur un bulletin mentionnant le poids, le prix et la qualité de la viande achetée.

Syndicat départemental de la boucherie et de la charcuterie

MM. les bouchers, charcutiers, expéditeurs de bestiaux et commerçants assimilés sont instamment priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu à Cahors, *dimanche prochain, 28 avril, à 14 h. 30 très précises*, à l'Hôtel de la Chambre de Commerce (quai Cavaignac).

Ordre du jour : 1° Fonctionnement du Groupement d'Achat et de Répartition ; 2° Délivrance des carnets de contrôle d'achat et de vente à tenir par les commerçants ; 3° Questions diverses relatives au problème de la viande.

M. l'Intendant militaire, Directeur départemental du Service du Ravitaillement général du Lot, M. le Président de la Chambre de Commerce, M. le Directeur des Services agricoles, M. le Président de la Chambre d'Agriculture, et M. Leymarie, Président de la Fédération des Syndicats des départements du Sud-Ouest, ont été priés d'assister à cette réunion, dont l'importance ne saurait échapper aux commerçants intéressés.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indéfrisable **Huila-Purfleur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purfleur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, *rue Mal-Foch, CAHORS.* — *Tél.* 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

CONDAMNÉ PAR LE TRIBUNAL ACQUITTÉ PAR LA COUR D'APPEL

Le sujet polonais Howalezewski Valenty, entré au service d'un propriétaire du canton de Lauzès, en décembre 1937, quittait son emploi en novembre 1939 pour s'embaucher chez un honorable industriel de Cahors.

Le propriétaire déposa aussitôt plainte contre ce domestique qui, à son dire, aurait commis, à son préjudice, au cours des deux années, des vols divers, stoïquement ou généreusement supportés et pardonnés par lui.

Il était plus spécialement reproché au Polonais le vol d'un briquet de valeur en sa possession depuis de longs mois et prêté d'ailleurs par lui à ses patrons lorsqu'ils le lui demandaient.

Rien n'étant établi en ce qui concerne les autres prétendus larcins, Howalezewski fut traduit pour vol du briquet devant le Tribunal correctionnel de Cahors qui prononça contre lui la peine de six mois de prison.

Sur appel du condamné, la Cour d'Agen, — après plaidoirie de M. le Bâtonnier Lacaze, — vient de rendre un arrêt d'acquittement pur et simple en faveur du Polonais Howalezewski.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Une certaine confusion semble s'établir dans l'esprit des assujettis, aux lois sur les Allocations Familiales, lesquels ne savent à quelles caisses ils doivent s'adresser pour être en règle avec les obligations imposées par le Code de la Famille.

Le Conseil d'Administration de la Caisse départementale des Allocations Familiales des travailleurs indépendants du Lot, croit devoir, en vue d'éviter cette confusion, apporter les précisions suivantes :

1° *Salariés :* Ceux-ci sont inscrits par leurs employeurs.

2° *Employeurs :* Ils doivent adhérer aux caisses où ils cotisent pour leur personnel salarié.

3° *Agriculteurs et artisans ruraux :* Les agriculteurs et artisans ruraux, ces derniers tels que, définis par le décret du 9 février 1921, doivent adhérer aux caisses d'Allocations familiales agricoles.

4° *Travailleurs indépendants :* En application du Code de la famille, art. 34, § 5, les travailleurs indépendants, c'est-à-dire tous ceux exerçant une profession quelconque, sans employer de personnel salarié, sont tenus d'adhérer aux caisses de travailleurs indépendants de leur région.

Les caisses agricoles et de travailleurs indépendants ont une participation de l'Etat, afin de soulager leurs charges, les caisses des employeurs et salariés n'ont aucune subvention de prévue.

La Caisse départementale des Allocations familiales des travailleurs indépendants du Lot, 3, rue Rousseau, à Cahors, invite les travailleurs indépendants de ce département à adresser leur adhésion d'urgence en signalant leurs charges de famille s'il y a lieu.

Naissance

Nous apprenons avec plaisir que M. Rougié, employé à l'Imprimerie du « *Journal du Lot* », vient d'être l'heureux papa d'un gros garçon qui a été prénommé Guy. C'est son deuxième enfant.

Nous adressons à M. Rougié nos compliments et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

EDEN

Samedi 27, dimanche 28, en soirée à 20 h. 45. Dimanche, matinée à 15 heures.

Lucien Baroux, Larquey et Signoret dans

MESSIEURS LES RONDS DE CUIR

d'après l'œuvre célèbre de Georges Courteline, avec Josette Day, Arletty, Saturnin Fabre et Jean Tissier.

En complément : **Deux femmes,** comédie dramatique, avec Gail Patrick et George Bancroft et *Les Actualités mondiales* avec les derniers faits.

Les Sports

LE MATCH DE DIMANCHE
au bénéfice des Œuvres de guerre
avec le concours de plusieurs Internationaux
à Cahors

Dimanche, 28 avril, au terrain de l'Ile, le plus grand match de rugby qu'on ait vu à Cahors. En effet, le Stade Cadurcien a fait appel à la plus brillante équipe du moment, la seule équipe imbattue en France cette saison. Nous voulons parler du Sporting Union Agenais. Agen, cette saison, ne compte que des succès. Voici d'ailleurs le palmarès : Vainqueur de Moissac par 42 à 16 ; de Bègles, 18 à 6 ; de Francazals Aviation 12 à 8 ; du Stade Bordelais, 17 à 16 ; du Stadoceste Tarbais 16 à 10 ; du Sport Athlétique Bordelais 37 à 14 ; du Bordeaux Etudiants Club, 26 à 12, du Foot-ball Club Auxitain, 21 à 5 ; de Brive, 24 à 5 ; de l'Association Sportive Montferrandaise, 10 à 6, et, dernièrement, d'une sélection de la Côte d'Argent, 11 à 6.

Le Stade Cadurcien ayant avisé Agen que Cahors serait renforcé par plusieurs grands joueurs que nous amène notre grand ami et animateur Heilhes, Agen se tiendra sur ses gardes et ne voulant pas risquer la première défaite de sa saison, nous enverra sa toute 1re équipe dont voici la formation : arrière, Guiral (int.) ; trois-quarts, Alibert, Saint-Blanquet II, Baladié (sél.), Garroly ; mêlée, Dufraise ; ouverture, Thorens ; 3e ligne, Matheu (capitaine int. scolaire), Basquet, Lozevis ; 2e ligne, Ducourneau (Bordeaux XIII), Saint-Blanquet I ; 1re ligne, Pradeur, Delmouly et Bédère, le propre fils de l'international bien connu, ancien cap. d'Agen.

Nous espérons que le public comprendra les gros sacrifices que s'impose le Stade pour lui amener des équipes de cette valeur et que la foule des grands jours se pressera autour des barrières du stade.

Les Jeunes Cadourques

C'est dimanche 28 avril qu'aura lieu, en lever de rideau, du grand match de rugby Agen-Stade Cadurcien, le beau match d'Association mettant aux prises la redoutable équipe de Catus et celle des Jeunes Cadourques. En effet, cette année, Catus possède une des plus grandes équipes de la région, renforcée par de grandes vedettes du foot-ball étranger. Les J.C., devant cette formation, aligneront leur équipe au grand complet et s'efforceront par leur jeu rapide et alerte de satisfaire le public. Donc, tous dimanche au stade Lucien-Desprats et si le beau temps est de la partie, le public cadurcien peut être certain d'assister à une très belle partie. Le coup d'envoi sera donné à 13 h. 30 précises.

STADE CADURCIEN

Préparation militaire. — Les jeunes gens, de 17 à 20 ans, faisant partie du Stade Cadurcien (rugby et association), sont invités à suivre les cours de préparation militaire. Pour inscription et tous renseignements se faire inscrire : Caserne Bessière, bâtiment A, chambre 48 (1er étage). Le Stade espère que tous ses membres en âge de suivre ces cours se feront inscrire pour que la Société soit représentée.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 20 avril au 27 avril 1940

Naissances

Saint-Martin Charles, rue Wilson.
Rougié Guy, rue Wilson.
Séguy Bernard, rue Wilson.
Hébrard Claude, rue Wilson.
Reynès Jean, rue Wilson.

Mariages

Melet André, Employé de Commerce à Paris et Charvet Antoinette, s. p., à Cahors.
Mabon Emile, agriculteur à Cancon (Lot-et-Garonne) et Cassan Jeanne, tailleuse à Cahors.
Atger Roland, garçon boucher à Douelle, et Marlas Marie, institutrice libre, à Cahors.
Martinasso Lorenzo, agriculteur à Escudié (Tarn-et-Garonne), et Garcia Ana, s. p., à Cahors.

Décès

Molinié Pierre, s. p., 66 ans, rue Wilson.
Magot Jean, s. p., 80 ans, Côte des Evêques.
Mercadié Louise, s. p., 72 ans, rue Wilson.
Agrech Théophile, agent militaire, 54 ans, 2, rue J.-Albe.
Bayssières Marcel, soldat au Dépôt 172, 34 ans, Hôpital-Mixte.
Barri Julienne, épouse Darasse, 81 ans, 8, rue Clemenceau.
Régnier Jean-Claude, 4 mois, 8, rue de la Merci.
Sarlat Jacques, 1 mois, rue Wilson.

Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de MM. Antoine-Léon Arnaudet, propriétaire à Lacapelle, près Cahors, décédé, à l'âge de 70 ans, à Labéraudie-Pradines, où il s'était retiré depuis quelques années, chez sa fille et son gendre, Mme et M. Martinot.

M. Léon Arnaudet, qui avait été pendant plusieurs années conseiller municipal de Cahors (section de Lacapelle), comptait de nombreuses sympathies dans notre ville où la nouvelle de sa mort a provoqué de vifs regrets.

Nous prions Mme et M. Martinot, propriétaire à Labéraudie, conseiller municipal de Pradines, actuellement mobilisé, Mme et M. Arnaudet, instituteurs à Meyronne (Lot), et tous les parents de vouloir bien accepter nos sincères condoléances.

⁂

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Périer de Féral, officier de la Légion d'honneur, décédé mercredi au château de Roquefau, par Castelnau-Montratier.

M. Périer de Féral était une personnalité très connue et très appréciée dans les sociétés financières. Depuis de nombreuses années, il était président du Conseil d'administration de la Société concessionnaire du Port et des Magasins publics de Paris-Austerlitz.

Mais M. Périer de Féral était un de nos sympathiques compatriotes, propriétaire à Castelnau-Montratier où il était très estimé.

Nous adressons à la famille du regretté disparu l'expression de nos bien sincères condoléances.

Préparation militaire supérieure

Dans la liste des jeunes gens ayant obtenu une moyenne suffisante pour leur permettre d'être admis d'office, dans un groupement spécial, ou dans un peloton d'élèves sous-officiers de réserve, ou d'être nommés directement caporaux-chefs au bout de 6 mois de service, nous relevons le nom du jeune Maurice Prince, du recrutement de Cahors, élève à l'Ecole nationale supérieure d'horticulture de Versailles.

Les nouvelles pièces de 5 francs

La Monnaie frappe chaque jour 400.000 pièces de 5 fr. et on annonce que ces nouvelles pièces de 5 fr. en bronze-aluminium seront mises en circulation au mois de juillet.

Les motifs décoratifs des nouvelles pièces sont exactement les mêmes que ceux des anciennes pièces de 5 fr. de nickel. Seule, la couleur dorée diffère.

Elles ne laissent pas aux doigts qui les manient cette odeur de bronze des vieux sous d'autrefois. Elles sont claires, nettes et propres. Elles remporteront certainement un succès dans le public.

L'utilisation des restes, le lundi

Le ministre du ravitaillement, faisant droit aux doléances des restaurateurs qui se plaignent de ne pouvoir conserver la viande de boucherie du dimanche soir au jeudi matin, a admis la possibilité pour eux d'utiliser, le lundi, les restes de la veille sous forme de ragoûts, navarins, sautés, hachis et cassoulets.

Une décision ministérielle interviendra très prochainement à ce sujet.

Tribunal de simple police

Au cours de l'audience de simple police, qui a eu lieu vendredi matin, les condamnations suivantes ont été prononcées :

Une vingtaine de condamnations pour tapage injurieux ou nocturne, de 5 à 11 fr. d'amende ;

Sept pour violences légères à 5 fr. ;

Quatre pour ivresse publique et manifeste, à 5 fr. ;

Deux pour fermeture tardive de café, dont une à 5 fr. ;

Deux pour achats sur la place du Marché à des heures interdites aux revendeurs, à 5 fr. ;

Deux à 5 fr. pour défaut de présentation de papiers d'identité ;

Deux à 5 fr. pour non-déclaration d'hébergement d'étrangers ;

Dix pour infraction au code de la route ;

Dix contre des étrangers pour défaut de sauf-conduit spécial ;

Une pour travail de nuit de mineurs.

Chute

En transportant une barre de laiton, M. Gabriel Auzole, tourneur à l'Eclairage général, a fait une chute, à la suite de laquelle il a été blessé à la main droite.

Accident du travail

Au cours de son travail, M. Pierre Contival, 20 ans, apprenti-mécanicien à la succursale Citroën, a ressenti une vive douleur dans les reins.

Qui l'a trouvée ?

Il a été perdu une chevalière de dame, de La Beyne à la rue Nationale. Prière de la rapporter : *Journal du Lot*, 1, rue des Capucins.

JALAPA
le bon détacheur
LE PLUS ANCIEN - LE MOINS CHER
Dégraisse et nettoie bien
TOUS TISSUS, ROBES ET VÊTEMENTS
En vente chez les Droguistes, Epiciers, Merciers
et à l'usine du JALAPA, à Bordeaux

Naturalisations

Sont naturalisés Français : Cavalli (Sincero), cultivateur, né le 27 juin 1901 à Saragna (Italie), ayant trois enfants mineurs : 1° Albert, né le 11 février 1928 à Castelnau (Lot) ; 2° Fernande, née le 10 février 1930 à Castelnau ; 3° Brunette, née le 24 mai 1932 à Castelnau, et Pompini (Alberta), sa femme, née le 19 janvier 1906 à Salsomaggiore (Italie), demeurant à Castelnau (Lot).

Enseignement primaire

M. Pierre Calméjane est nommé instituteur suppléant à Camburat (Lot).

Arrondissement de Cahors

Luzech

Recensement de la population. — Nous publions les résultats du recensement en vue de l'attribution de la carte d'alimentation :

Nombre de consommateurs : 1.001, répartis de la façon suivante : catégorie E (enfants de moins de 3 ans) : 38 ; catégorie J (enfants de 3 à 12 ans) : 156 ; catégorie A (personnes de 12 à 70 ans ne se livrant pas à des travaux dits de force) : 284 ; catégorie C (personnes à partir de 12 ans et sans limite d'âge se livrant personnellement aux travaux agricoles) : 343 ; catégorie T (personnes de 12 à 70 ans se livrant à des travaux de force) : 118 ; catégorie V (personnes de plus de 70 ans non classées dans la catégorie C) : 62.

Puy-l'Evêque

Obsèques. — Dimanche ont eu lieu à Puy-l'Evêque, au milieu d'une grande affluence, les obsèques de M. Bousquet Léon-Frédéric, retraité des P.T.T., âgé de 63 ans. M. Bousquet était un homme bon, aimable et serviable ; il jouissait de l'estime et de la considération publiques.

A sa veuve, à son fils Maurice, nous adressons nos bien sincères condoléances.

Objets trouvés. — Une clé, par le jeune Jean Baldès. Un revolver par M. Moulès Jean de Duravel, apprenti à la S.N.C.F. à Périgueux. Un chien de berger par Mme Castex à Puy-l'Evêque.

Duravel

Carnet rose. — Nous faisons connaître avec plaisir la naissance d'un garçon, René-Christian-Guy, dans le ménage Calassou-Miquel, à Girard, en cette commune.

L'événement est d'autant plus heureux que la famille se compose déjà de deux fillettes de 12 et 7 ans.

Nos vœux de bonne prospérité vont au nouveau-né ; de prompt rétablissement à la maman, et nos félicitations à M. Léon Calassou, le père de l'enfant, ainsi qu'aux grands-parents.

St-Denis-Catus

Les agriculteurs et la carte d'alimentation. — M. Destreil, conseiller d'arrondissement, vient de recevoir de M. le sénateur Garrigou la lettre suivante :

« MON CHER AMI,

« Je reçois votre lettre au sujet de la classification qui a été faite pour l'établissement des cartes d'alimentation et dans laquelle est prévue pour les cultivateurs une catégorie différente de celle réservée aux travailleurs de force. Je comprends quel a pu être à cet égard le sentiment que vous avez bien voulu me faire connaître, en particulier des maires de votre canton.

« Je me suis déjà préoccupé de cette question et je m'empresse de vous communiquer les indications qu'au cours de mes démarches j'ai obtenues des services du ravitaillement.

« L'Administration a repris la réglementation qui existait pendant la guerre de 1914-1918. Elle a seulement ajouté une catégorie supplémentaire précisément pour les agriculteurs dans la pensée de les avantager et étant données les difficultés à faire des distinctions pour la répartition. Il m'a été assuré que le taux des rations pour cette catégorie sera au moins égal à celui qui sera fixé pour la catégorie la plus favorisée.

« Je suis heureux de pouvoir vous donner, comme je l'ai recueillie, cette assurance en vous priant de bien vouloir en faire part à nos collègues des communes de votre canton.

« Bien cordialement vôtre. — L. GARRIGOU. »

Arrondissement de Figeac

Figeac

Un de plus de pincé. — Avant Pâques, le cinéma Family donnait une séance pour les élèves des écoles publiques. Un portefeuille et une montre-bracelet disparaissaient du vestiaire. Plainte était déposée au commissariat de police par Mlle B.

Un enquête, discrètement menée par M. le Commissaire, assisté de l'agent Cépède, finissait par faire découvrir, que le jour du vol, se trouvait au cinéma le jeune C., dernièrement pincé pour vol d'un autre portefeuille, et le jeune B., plus jeune encore, puisqu'il est né le 28 juillet 1926.

Habilement et longuement cuisiné, B. nia d'abord avec énergie, puis entra dans la voie des aveux, dégageant complètement le camarade C. Il résulte des aveux que B. subtilisa simplement le portefeuille et la montre, tout en raccrochant au vestiaire des effets tombés à terre. Il sortit à l'entr'acte et jeta la montre et le portefeuille vide à la rivière, ce qui l'aurait fait découvrir s'il avait été fouillé. Il le fut, en effet, à la sortie, en même temps que d'autres camarades sujets à caution. Le jeune « apprenti » eut soin d'attendre avant de faire des dépenses exagérées qui auraient attiré l'attention. Il a ajouté qu'il regrettait son acte, et que son acte lui revenait chaque fois qu'il apercevait la plaignante, Mlle B., mais qu'il n'avait jamais eu le courage de lui avouer.

Incendie de bois. — Le 22 avril après-midi, le commissariat était averti qu'un incendie de bois venait d'éclater sur les pentes du Terrié, près de Figeac. M. le Commissaire se transportait sur les lieux, ainsi que les pompiers, et la main-d'œuvre municipale. Pas de danger d'extension ni d'habitations menacées.

Naissance. — Nous apprenons les naissances de Nicole Laborie, faubourg d'Aujou, et de Lapleau Bernard et Lapleau Gérard, frères jumeaux, faubourg d'Aujou. Sincères félicitations.

Dans les P.T.T. — Nous avons appris avec plaisir l'installation, à titre de receveuse auxiliaire, de Mlle Eliette Marroncle, nommée à Touzac (Lot).

Dans les stages qu'elle a accomplis à Figeac dans les fonctions de commise auxiliaire du Trésor, et aussi au bureau des P.T.T., Mlle Marroncle a donné la mesure de sa vive intelligence et de son zèle dévoué. Nous lui souhaitons les meilleurs succès. Nos compliments à sa famille.

Service postal. — L'attention de la direction départementale des P.T.T. a été attirée sur le nombre considérable de paquets qui parviennent en mauvais état

Toujours de bonne humeur

Depuis qu'il n'est plus constipé

Sa femme est bien contente. Lui qui était toujours triste et irritable, le voilà devenu le plus charmant des hommes. C'était sa constipation qui le rendait insupportable. Il avait des nausées, des maux de tête, des digestions impossibles. C'est fini maintenant. « Après avoir essayé quantité de médicaments, écrit-il, j'ai voulu prendre des Sels Kruschen. Les résultats ont été étonnants : selles abondantes et régulières — tous mes malaises disparus. — En outre, j'étais affligé d'embonpoint et j'ai perdu 7 kg., depuis que je prends du Kruschen. » M. T..., à G...

Kruschen apporte au foie, aux reins, à l'intestin paresseux les sels minéraux dont ils ont besoin pour fonctionner normalement. Les digestions sont alors plus faciles, la constipation s'amende, tous les poisons du corps sont éliminés normalement. Vous éprouvez une sensation générale de bien-être et de rajeunissement. Kruschen — le fameux remède anglais — est en vente dans toutes les pharmacies. Flacons à 6 fr. 35, 12 fr. 50 et 20 fr. 40.

à destination, par suite de l'avarie de leur contenu et de leur mauvais emballage.

Par la faute des expéditeurs, des denrées alimentaires périssables arrivent corrompues, des bouteilles sont brisées, des correspondances détériorées par des matières grasses ou par des liquides.

Il ne saurait être question de proscrire l'envoi aux mobilisés de toutes provisions de bouche, mais il importe que ces envois soient bien conditionnés. A cet effet, nous dirons que l'arrêté ministériel du 26 novembre 1939 précise notamment :

1° Que les objets en verre et autres matières fragiles doivent être emballés solidement de manière à prévoir tout danger pour les agents et les correspondances.

2° Que les liquides et corps facilement liquéfiables doivent être insérés dans des récipients hermétiquement fermés. Ces récipients doivent être placés dans une boîte spéciale en métal, en bois résistant ou en carton ondulé de qualité solide, garnis de matières spongieuses en quantité suffisante pour absorber le liquide en cas de bris du récipient.

La direction des P.T.T. rappelle au public ces dispositions et l'invite à ne confier à la poste aucun objet dangereux ou salissant ni marchandises soumises à des droits de douane ou de régie, ainsi que des marchandises prohibées.

Ces interdictions sont générales et s'appliquent aussi bien aux lettres et paquets qu'aux envois admis à bénéficier d'une taxe réduite.

Latronquière

Obsèques. — Mardi matin, à 10 heures, se déroulèrent, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Laval, instituteur en retraite, et ancien conseiller municipal, décédé à l'âge de 89 ans, après une courte maladie, à son domicile du Fau, en cette commune. En tête du long cortège marchaient les enfants des écoles conduits par Mlle Tauran et les porteurs de draps mortuaires : quatre instituteurs retraités et quatre conseillers municipaux, dont le maire et l'adjoint. Assistaient aussi aux obsèques : M. Castanié, maire de Gorses, et conseiller d'arrondissement, les notabilités de l'endroit et plusieurs membres de l'enseignement primaire. Mme l'Inspectrice de Figeac avait envoyé ses condoléances à la famille et s'était excusée auprès de M. Lafon, ancien directeur d'école, et ancien délégué départemental, gendre du défunt, de n'avoir pu assister aux funérailles. Au cimetière, M. Prat, instituteur honoraire, prononça le discours suivant :

« Le cœur attristé par la disparition de celui qui voulut bien m'honorer de son amitié et qui fut pour les instituteurs du canton le meilleur des collègues, je viens pieusement déposer sur sa tombe mon tribut d'hommages et de regrets.

« Né à Latronquière, le 13 juin 1850, M. André Laval, après de solides études, rentra, jeune encore, dans la carrière de l'enseignement où il ne tarda pas à s'y faire une place de choix. Tour à tour il professa à Puijourde, à St-Jean-de-Laur, à Gorses, à Felzin et de nouveau à Gorses où il prit sa retraite en 1916. Partout où il passa il laissa le souvenir d'un homme simple, affable et de bon conseil et d'un maître d'élite tout à sa tâche d'éducateur qu'il sut mener à bien malgré de multiples difficultés.

« D'une activité débordante M. Laval ne quittait la plume et les livres que pour s'adonner, les jours de congé, aux travaux agricoles pour lesquels il était préparé depuis son jeune âge. Hardi novateur il fit de son vaste domaine du Fau une ferme modèle que chacun admirait à l'envi. Dès sa mise à la retraite les électeurs de la commune qui le tenaient en haute estime s'empressèrent de le nommer conseiller municipal.

« Très au courant, comme ancien secrétaire de mairie, des affaires communales, il remplit au mieux son nouveau mandat.

« Ainsi, et de toutes façons, cet homme, à la santé de fer, à la volonté tenace, au cœur bon, au cerveau toujours lucide, ne cessa, durant sa longue existence, d'œuvrer magnifiquement.

« Hélas comme chacun de nous, ici-bas, il eut son lot de peines amères. En 1898, victime d'une politique aussi haineuse que stupide, il fut envoyé presque en exil à Felzin. Calme et digne et n'ayant rien à se reprocher, il repoussa du pied cette vilenie. La bourrasque passée il fut réintégré avec une autorité accrue au poste de Gorses. Bien plus douloureuse pour lui fut la mort prématurée de sa digne compagne et de son fils bien-aimé, directeur d'école dans la Seine. La tendresse infinie et les soins attentifs dont il fut l'objet de la part de ses proches contribuèrent, dans une large mesure, à atténuer son profond chagrin.

« Reposez en paix, cher Monsieur Laval, dans ce cimetière si discret et si accueillant que domine, à deux pas d'ici, votre demeure familiale. Votre mémoire sera pieusement honorée dans cette commune qui vous a vu naître et où vous n'aviez que des amis.

« Nous prions vos deux filles adorables, Mmes Lafon et Rodes, leurs deux bons époux et leurs charmants enfants, de vouloir bien agréer, en cette triste circonstance, l'expression émue de nos plus respectueuses et sympathiques condoléances. »

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès de notre concitoyen, M. Jules Chapoulié ; le défunt, ancien combattant, disparaît à 58 ans après une longue maladie contractée aux armées.

Aux membres de sa famille que cette mort met en deuil nous présentons nos sincères condoléances.

On nous signale également le décès du dernier né des cinq enfants de M. Poulanges, facteur intérimaire à Salviac. Nos sincères condoléances.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

La foire mensuelle. — En raison des grands travaux de la saison la foire du 20 avril n'a pas eu son importance habituelle.

Le marché aux moutons était seul bien pourvu, nombreuses transactions sur ce foirail.

Nombreux achats d'agneaux en hausse.

Les autres foirails étaient peu approvisionnés.

Nombreux marchands forains et étalagistes.

Prochaine foire le 20 mai.

Dernière heure

COMMUNIQUÉ DU 26 AVRIL (soir)

Activité marquée des deux artilleries et des éléments de contact. L'ennemi a exécuté un coup de main sur un de nos postes, qui, après un vif combat, est finalement resté entre nos mains.

En ce qui concerne la Norvège, le communiqué officiel britannique est le suivant : Dans la Norvège méridionale, les troupes alliées ont été violemment attaquées au Sud de Dombaas, par d'importantes forces ennemies, soutenues par une artillerie de moyen calibre, par des chars de combat et par des avions volant à basse altitude. Elles ont dû se replier légèrement. Dans la région au Nord de Steinkjaer, il n'y a pas eu d'engagement, mais les patrouilles ont été actives. Rien à signaler dans la région de Narvik.

Au sujet de la carte de pain

La présidence du Conseil communique : Contrairement aux indications reproduites ce matin par la presse, la carte qui sera distribuée à la population dans le courant du mois de mai, n'est destinée, comme les coupons le montreront, qu'à effectuer le rationnement du pain.

A propos du rappel des vieilles classes

M. Jacques Bardoux, sénateur, qui avait interrogé le sous-secrétaire d'Etat à la Défense nationale sur les intentions du gouvernement en ce qui concerne les vieilles classes, a reçu la réponse suivante de M. Ducos :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les « fascicules bleus » des classes 1914-1915 qui viennent d'être rappelés et me demander si les « fascicules bleus » des classes 1911, 1912 et 1913 doivent l'être également.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'actuellement les rappels envisagés concernent seulement les classes 1914-1915.

« D'autre part, des mesures d'aménagement des effectifs, dictées par le souci de donner à chacun le poste le plus en rapport avec son âge et ses aptitudes, sont en voie d'exécution. »

La Suède achète quatre destroyers à l'Italie

On mande de Stockholm aux journaux :

On annonce officiellement que la Suède a acheté à l'Italie quatre destroyers qui se trouvent actuellement dans le port de Carthagène (Espagne).

Des équipages suédois sont déjà à bord.

Viborg en échange des îles Aaland

Le correspondant de la « Gazetta del Popolo » à Stockholm informe son journal que, selon des bruits persistants, l'Union Soviétique aurait offert au gouvernement finlandais la restitution de Viborg en échange des îles Aaland, qui commandent l'entrée du golfe de Botnie.

AVIS DE DECES

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur PÉRIER DE FÉRAL

Officier de la Légion d'Honneur

pieusement décédé au château de Roquefau, par Castelnau-Montratier (Lot), le 24 avril 1940. Les obsèques auront lieu samedi 27 avril, à 15 heures, en l'Eglise de Castelnau-Montratier.

REMERCIEMENTS

Madame AGRECH et sa famille ; Madame LIZOURET et sa famille ; les parent set alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Théophile AGRECH

Ancien Combattant
Médaillé militaire, Croix de guerre
P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE : débutant, de 15 à 16 ans, à l'ex-Coopérative Militaire, 51, boulevard Gambetta.

A VENDRE, vaches laitières à grand rendement, Darnis à Peyrilles (Lot). Ses laitières remarquables. Ses génisses d'un bel avenir !

A LOUER, grand garage pour deux ou trois voitures. Bien situé sur la place St-James, à Cahors. S'adresser au propriétaire, 1, place St-James (2e étage).

ON DEMANDE jeune homme pour l'alimentation. S'adresser : Maison Salgues-Bellencontre, rue Foch, Cahors.

ON DEMANDE une bonne à tout faire, de préférence pas couchée. S'adresser : 21, Bd Gambetta, Cahors.

A LOUER : 1° **Logement** 2-3 p. et chambre, meublé ou non ; 2° **Remise** et **chai.** S'adr. : 2 *bis*, rue Freycinet.

Vous voulez vendre...
Vous voulez acheter...
TERRAINS, MAISONS
PROPRIETES, etc...
ADRESSEZ-VOUS
à
L. CANTOGREL
AGENCE IMMOBILIERE DU LOT
MAISON DE CONFIANCE
4, *rue des Jardiniers*
à CAHORS

"CUBÉROL"
INSECTICIDE IDÉAL
0,75 0/0 de Roténone
Produit de l'Union Mutuelle des Propriétaires Lyonnais
Agence régionale :
13, rue du Mal-Foch, Cahors

Au Lilas Blanc
ancienne Maison Théron
79, Bd Gambetta, CAHORS
Tél. 248
Fleurs naturelles et tous travaux d'Art floral
corbeilles
gerbes, coussins
croix, etc...
Couronnes et tous articles funéraires
modèles exclusifs
cierges

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, rue Mar.-Joffre
CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS
GRATUITS

POISSONNERIE
22, rue de la Préfecture, 22
Ouverte tous les jours
de 8 heures à 12 heures 30
et de 17 heures à 19 heures

VENDRE — ACHETER
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44
SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
UNIQUEMENT DU COURTAGE

Pour vos Maux D'ESTOMAC
BRÛLURES
AIGREURS
GASTRITES
DYSPEPSIE
POUDRES de COCK
Toutes pharmacies, fr. 12.50 la boîte

ETUDE
DE
Maître Auguste VIC
Notaire à Sousceyrac (Lot)

Suivant acte passé par devant Maître Jean CALMON, notaire à Figeac, gérant de l'étude de Maître Auguste VIC, enregistré à Latronquière le treize avril mil neuf cent quarante, F° 21, N° 206, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits : Monsieur DESTIC Jean, boulanger, et Madame BESSAC Paulette, mariés, demeurant ensemble à Figeac, rue d'Aujou, n° 15, ont vendu à Monsieur BERNADI Maurice, garçon boulanger et Madame MONCANY Louise, sans profession, mariés, demeurant ensemble à Lacamdourcet, par Latouille-Lentillac (Lot), un fonds de commerce de Boulangerie-Pâtisserie sis à Figeac, rue d'Aujou, n° 15, connu sous le nom de « Boulangerie Destic » et comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, le matériel servant à l'exploitation ainsi que le droit au bail des locaux dans lesquels il est exploité.

peine de forclusion, dans les dix jours de peine e forclusion, dans les dix jours de la présente insertion, au domicile élu par les parties à Figeac, avenue Gambetta, n° 6, en l'Etude de Maître Jean CALMON, notaire suppléant.

Cette insertion est faire en renouvellement de celle parue dans le même journal, à la date du quatorze avril.

Pour deuxième insertion.

Signé : CALMON, *notaire.*

ETUDE DE
Maître COURBÈS
Notaire à Montcuq

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
DE MEUBLES

Le public est informé que le jeudi 2 mai, à 13 h. 30 (heure légale), à Nougayrède, par Montcuq, aura lieu la vente aux enchères de partie du mobilier dépendant de la succession de Monsieur l'Abbé COMBESCOT.

15 0/0 en plus au comptant.